

Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2016– Décisions du Conseil d'administration du 6 février 2017

Le Conseil d'administration a déterminé la rémunération variable annuelle et pluriannuelle des dirigeants mandataires sociaux au titre de la performance 2016.

Il est rappelé que pour se conformer aux nouvelles règles de l'ABE, le Conseil d'administration a aménagé le 25 février 2016, les composantes de la rémunération des mandataires sociaux exécutifs et a modifié le Plan de Rémunération à Long Terme (PRLT) (communiqué sur ce site le même jour <https://invest.bnpparibas.com/information-reglementee>).

I- Ainsi le montant cible de la rémunération variable annuelle et le montant attribué au titre du PRLT ont été réduits. Les périodes de versement ont été allongées pour la rémunération variable annuelle. La rémunération fixe a été augmentée à due proportion du montant réduit de la rémunération variable annuelle cible qui en conséquence est de même montant que la rémunération fixe.

▪ Rémunérations fixes versées en 2016

Le tableau suivant rappelle les rémunérations fixes versées en 2016:

<i>En euros</i>	Versées en 2016	Commentaires
Jean Lemierre	950 000	Inchangé depuis le début de mandat
Jean-Laurent Bonnafé	1 562 000	Dernière augmentation datant du 25 février 2016*
Philippe Bordenave	1 000 000	Dernière augmentation datant du 25 février 2016 *

*effective au 1^{er} janvier 2016

▪ Rémunérations fixes et variables cibles 2016 et comparaison par rapport à 2015

<i>En euros</i>	Rémunérations fixe et variable annuelles cibles au titre de 2015			Rémunérations fixe et variable annuelles cibles au titre de 2016		
	Fixe	Variable annuel cible*	Total	Fixe	Variable annuel cible**	Total
Jean Lemierre	950 000	néant	<i>950 000</i>	950 000	néant	<i>950 000</i>
Jean-Laurent Bonnafé	1 250 000	1 875 000	<i>3 125 000</i>	1 562 000	1 562 000	<i>3 124 000</i>
Philippe Bordenave	800 000	1 200 000	<i>2 000 000</i>	1 000 000	1 000 000	<i>2 000 000</i>

* Montant cible pour 2015 est égal à 150% de la rémunération fixe versée en 2015

** Montant cible pour 2016 est égal à 100% de la rémunération fixe versée en 2016

II- Rémunérations variables annuelles attribuées au titre de 2016 par le Conseil d'Administration

Le Président ne bénéficie pas d'une rémunération variable annuelle.

Pour les autres dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'administration du 6 février 2017 a arrêté le calcul de la rémunération variable annuelle comme suit:

Calcul du variable annuel au titre de 2016					
En euros	Rappel Attribué en 2015	Montant cible	Quantitatif calculé (poids 75%)	Qualitatif mesuré par le Conseil d'Administration (poids 25%)	Total calculé
Jean-Laurent Bonnafé	1 950 000	1 562 000	1 261 392	390 500	1 651 000
Philippe Bordenave	1 250 000	1 000 000	807 549	250 000	1 057 000

Le tableau ci-dessous présente la mesure des critères quantitatifs et qualitatifs **:

	Critères quantitatifs						Critères qualitatifs**			Degré d'atteinte des critères quantitatifs et qualitatifs	
	BNPA*			RBE Groupe*			Poids	Mesure 2015	Mesure 2016	2015	2016
	Poids	Mesure 2015	Mesure 2016	Poids	Mesure 2015	Mesure 2016					
Jean-Laurent Bonnafé	37,5%	41%	43,80 %	37,5%	38,2%	36,95 %	25%	25%	25%	104,2%	105,75%
Philippe Bordenave	37,5%	41%	43,80 %	37,5%	38,2%	36,95 %	25%	25%	25%	104,2%	105,75%

* BNPA : *bénéfice net par action*, RBE : *résultat brut d'exploitation*

** Afin d'évaluer la partie qualitative de la rémunération variable annuelle du Directeur Général et du Directeur Général délégué, le Conseil d'administration recourt à des critères spécifiques portant sur la mise en œuvre de la stratégie de la Banque, des événements de l'exercice écoulé, de la maîtrise des risques, notamment opérationnels, de l'efficacité du dispositif de contrôle interne, du comportement professionnel au regard des valeurs, des règles de conformité, du Code de Conduite, de la satisfaction des clients, du déploiement du programme de Leadership et de la RSE. Le Document de Référence 2016 précise ces critères.

Les modalités de paiement de la rémunération variable annuelle sont décrites dans le Document de Référence 2015 et seront reprises dans le Document de Référence 2016. Par ailleurs, la rémunération variable annuelle attribuée en 2017 au titre de 2016 est assortie d'un dispositif de « malus » et « claw-back » et d'un dispositif d'annulation en cas de mesure de résolution selon les mêmes termes et conditions que celles applicables pour le PRLT.

III- Rémunérations variables pluriannuelles

Le Président ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.

Le plan de rémunération long terme (PRLT) pour les mandataires sociaux exécutifs en exercice à la date d'attribution est reconduit.

Le Conseil d'administration du 25 février 2016 a également modifié le PRLT : son montant est partagé en deux fractions égales indépendantes. La première est conditionnée à la performance intrinsèque de l'action BNP Paribas et la seconde à la surperformance potentielle de l'action BNP Paribas par rapport à ses pairs européens. La durée du PRLT reste fixée à 5 ans.

Les explications détaillées du PRLT sont disponibles sur le communiqué publié sur le site le 25 février 2016 (cf lien ci-dessus) et dans le Document de Référence 2016.

Il est rappelé que le règlement prévoit depuis un an une clause de *malus* et *claw back*, ainsi qu'une clause aux termes de laquelle, en cas de mise en œuvre d'une mesure de résolution bancaire, les droits au titre du PRLT seraient définitivement annulés. Ces dispositions ont été détaillées dans le Document de Référence 2015 et le seront dans le Document de Référence 2016.

En application de l'article L. 511-79 du Code Monétaire et Financier, un taux d'actualisation d'un quart au plus de la rémunération variable totale peut être appliqué pour autant que le paiement s'effectue sous la forme d'instruments différés pour une durée d'au moins 5 ans.

Après application du taux d'actualisation, le ratio (calculé sur la valeur nominale) entre la rémunération variable totale et la rémunération fixe s'élève à 1,84 pour le Directeur Général et le Directeur Général Délégué au titre de l'exercice 2016.

Décisions du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2016

Les montants attribués mesurés en juste valeur sont les suivants :

<i>En euros</i>	Montant attribué*	Valorisation du montant attribué en juste valeur**
Jean-Laurent Bonnafé	1 562 000	775 767
Philippe Bordenave	1 000 000	496 650

* Egal au montant de rémunération fixe

** Evalué par un expert indépendant au 6 février 2017

IV- Synthèse de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2016

Le tableau ci-dessous reprend la rémunération totale **attribuée** aux mandataires sociaux au titre de 2016

<i>En euros</i>	Rémunération totale attribuée au titre de 2016*					Rémunération totale attribuée au titre de 2015*
	Fixe	Variable annuel	PRLT (valeur comptable)	Total	Ratio Variable/Fixe	
Jean Lemierre	950 000	Néant	Néant	950 000	N/A	950 000
Jean-Laurent Bonnafé	1 562 000	1 651 000	775 767	3 988 767	1,6	3 539 885
Philippe Bordenave	1 000 000	1 057 000	496 650	2 553 650	1,6	2 267 875

* En qualité de mandataire social

Le tableau ci-dessous reprend la rémunération **versée** aux mandataires sociaux en 2016 au titre de leur mandat social et la rémunération versée en 2015

Pour rappel : en 2015, les montants versés ont été fortement réduits du fait de l'impact en 2014 de l'élément exceptionnel lié à l'accord conclu avec les autorités des Etats-Unis.

<i>En euros</i>	Rémunération versée en 2016 *					Rémunération versée en 2015*	Evolution 2016/2015
	Fixe	Variable annuel*	PRLT	Autres**	Total		
Jean Lemierre	950 000	Néant	Néant	62 038	1 012 038	1 000 994	na
Jean-Laurent Bonnafé	1 562 000	1 653 190	0***	63 032	3 278 222	1 809 773	na(1)
Philippe Bordenave	1 000 000	931 859	Néant	5 308	1 937 167	1 128 752	na (1)

(1) En 2015, les montants versés ont été fortement réduits du fait de l'impact en 2014 de l'élément exceptionnel lié à l'accord conclu avec les autorités des Etats-Unis

* Au titre de leur mandat social

** Autres : jetons de présence et avantages en nature

*** Les conditions de performance relatives au plan attribué en 2011 n'ont pas été réalisées